

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 22 juin 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (221r, 222r, 223v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 22 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43127>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 juin 1864](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin veut dissiper tout doute sur la vérité des faits accumulés par ses adversaires, notamment ce qu'ils prétendent avoir eu lieu à Laeken. Godin veut que le couple Brullé soit appelé à témoigner à la première audience : Godin les a congédiés, aussi ne peuvent-ils être suspectés de complaisance ; ils peuvent témoigner, eux qui avaient Marie Moret sous leur garde, que Godin n'a été rien d'autre qu'un parent pour Marie Moret. Les comptes de son cousin Moret et sa correspondance avec lui établissent qu'il n'a pas voulu le corrompre. « Le phalanstère, la polygamie, la polyandrie, le spiritisme : M. Versigny me dit "mais il y a avec cela de quoi perdre un homme, fût-il un Socrate". C'était possible au temps de Socrate, mais cela ne sera pas possible aujourd'hui, Monsieur, avec votre talent, et je crois surtout pouvoir ajouter avec la composition du tribunal devant lequel vous devez plaider. »

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fouriérisme](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées

- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)
- [Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023
